

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018 à 21 H

**Présents :** CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, CHARBONNIER Joël, FOLLIOT Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, BASCOUL Jean-François, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie,

**Excusés :** ROUCAIROL Nadine qui donne procuration à CAVAILLES Pascal  
CAMP Stéphanie qui donne procuration à CHARBONNIER Joël  
BOUSQUET Christiane qui donne procuration à PAYRASTRE Bénédicte  
BARDOU Sébastien qui donne procuration à ZENON Claude

**Secrétaire de séance :** VATTIER Françoise

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

### - Commission administration générale

#### Vote du Compte Administratif - Compte de Gestion et Affectation de résultat Budget Aquamonts-Base de Loisirs 2017

Monsieur le Maire rappelle que par Délibération en date du 6 mars 2017, il avait été décidé de réunir les Budgets Base de Loisirs et Aquamonts au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient de prendre en compte ces éléments pour les opérations de fin d'année et l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. CAVAILLES Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat CA 2016	Virement A LA SI	Résultat 2017	Reste à Réaliser 2017	Solde Reste à Réaliser	Résultat Base Loisirs 2017	Affectation De Résultat
Invest.	-182 773.67		74 454.02	0	0	500.00	-107 819.65
Fonct.	47 236.14	47 236.14	19 346.56			108 980.49	128 327.05

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

107 819.65 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
20 507.40 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
-108 319.65 €	au compte 001 (déficit d'investissement)

#### Vote du Compte Administratif - Compte de Gestion et l'Affectation de résultat Budget Forêt 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. CAVAILLES Pascal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			15 915.41		15 915.41	
Opérations de l'exercice	1 005.89	39.40		13 066.35	1 005.89	13 105.75
<b>TOTAUX</b>	<b>1 005.89</b>	<b>39.40</b>	<b>15 915.41</b>	<b>13 066.35</b>	<b>16 921.30</b>	<b>13 105.75</b>
Résultat de clôture	966.49		2 849.06		3 815.55	
			Restes à réaliser		107.42	
			Besoin/excédent de financement Total		3 922.97	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			2 956.48

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit

-2 849.06	au compte 001 (dépenses d'investissement)
-966	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

#### **Vote du Compte Administratif - Compte de Gestion et Affectation de résultat Budget Funéraire 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. CAVAILLES Pascal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		998.41				998.41
<b>TOTAUX</b>		<b>998.41</b>				<b>998.41</b>
Résultat de clôture		998.41				998.41
			Besoin/excédent de financement Total			998.41

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit :

998.41	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------	----------------------------------------------------

#### **Vote du Compte Administratif - Compte de Gestion et Affectation de résultat Budget Commune 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. CAVAILLES Pascal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 316.04	230 534.02		230 534.02	12 316.04
Opérations de l'exercice	631 209.57	754 970.37	946 531.95	942 596.34	1 577 741.52	1 697 566.71
<b>TOTAUX</b>	<b>631 209.57</b>	<b>767 286.41</b>	<b>1 177 065.97</b>	<b>942 596.34</b>	<b>1 808 275.54</b>	<b>1 709 882.75</b>
Résultat de clôture		136 076.84	234 469.63		98 392.79	
			Restes à réaliser			169 180.17
			Besoin/excédent de financement Total			70 787.38
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			94 731.46

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

65 289.46	au compte 1068 (recette d'investissement)
70 787.38	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
-234 469.63	au compte 001 (déficit d'investissement)

### **Vote du Compte Administratif - Compte de Gestion et Affectation de résultat Budget AEP 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CAVAILLES Pascal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 926.00			270 664.20	6 926.00	270 664.20
Opérations de l'exercice	139 423.06	123 720.50	358 575.51	383 082.21	497 998.57	506 802.71
<b>TOTAUX</b>	<b>146 349.06</b>	<b>123 720.50</b>	<b>358 575.51</b>	<b>653 746.41</b>	<b>504 924.57</b>	<b>777 466.91</b>
Résultat de clôture	22 628.56			295 170.90		272 542.34
			Restes à réaliser		295 151.73	
			Besoin/excédent de financement		22 609.39	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

295 151.73	au compte 001 (recette d'investissement)
-22 609.39	au compte 002 (déficit de fonctionnement)

## Vote du Budget Photovoltaïque 2018

Le Maire présente le rapport suivant au Conseil Municipal  
Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Photovoltaïque de l'exercice 2018,  
Le Conseil Municipal,  
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Délibère et décide :

### **Article 1 :**

L'adoption du Budget Photovoltaïque de l'année 2018 présenté par son Maire,  
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 374 400.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 374 400.00 Euros**

### **Article 2 :**

D'adopter le Budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **Section de Fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 650.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 581.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	8 694.00
023	Virement à la section d'investissement	8 794.00
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>31 724.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	31 724.00
<b>Totale Recettes de Fonctionnement</b>		<b>31 724.00</b>

#### **Section d'Investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	207 518.00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 158.00
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>342 676.00</b>

##### **Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	205 939.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	127 943.00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 794.00
<b>Total Recettes d'Investissement</b>		<b>342 676.00</b>

**Budget Photovoltaïque adopté à l'unanimité**

**Transfert du Budget Principal vers le Budget Photovoltaïque les travaux et les emprunts réalisés en 2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de transférer au Budget Photovoltaïque ouvert au 1er janvier 2018 les travaux du bâtiment de la Halle Photovoltaïque et l'emprunt.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer du Budget Principal vers le Budget Photovoltaïque les travaux du bâtiment de la Halle Photovoltaïque au compte 2313 n° d'investissement 2017-223 pour 792 221.86 € et au compte 1641 le capital emprunté (prêt + prêt relais) de 556 000 €.

#### **Avance du Budget Principal au Budget Photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de faire une avance du Budget Principal au Budget Photovoltaïque de 210 000 € en attente des subventions et afin de pouvoir régler les factures d'investissement.

Cette avance se fera en plusieurs fois, dont un premier versement de 45 000 € et le solde de 165 000 € ultérieurement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire l'avance nécessaire au Budget Photovoltaïque.

#### **Avance sur Opération 1004 AEP VALLEE du Budget AEP**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la somme de 150 000 € à l'opération n° 1004 AEP VALLEE du Budget 44001 AEP, afin de pouvoir payer les factures en attente du vote du Budget 2018.

Ces crédits seront repris lors du vote Budget 44001 AEP 2018.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire l'avance de 150 000 € à l'Opération n° 1004 AEP VALLEE.

#### **Versement d'acompte sur participation année scolaire 2017/2018 au SIVU Arifat/ st Pierre**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de verser un acompte de 8 887 € au SIVU ARIFAT/ST PIERRE, correspondant environ à 20 % de la participation Communale pour l'année scolaire 2017/2018.

Les crédits seront inscrits lors du vote du Budget Général de la Commune 2018 à l'Article 655-4 contribution aux organismes de regroupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le versement de cet acompte au SIVU ARIFAT / ST PIERRE.

#### **Contrat de prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne, pour investissement AEP, en attente de FCTVA**

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1<sup>er</sup> : Pour financer, en attente du FCTVA, les travaux du marché : réseau d'eau de la vallée, la Commune de Saint Pierre de Trivisy contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt relais à taux fixe de 1 %, de la somme de 380 000 euros, d'une durée de 2 ans maximum et avec une périodicité de paiement des intérêts semestrielle.

Frais de dossier : 500 Euros

Article 2 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

### **Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne, pour le projet AEP VALLEE, complément de financement**

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales du prêt,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1<sup>er</sup> : Pour le complément du financement des travaux d'investissement du marché AEP VALLEE, la Commune de Saint Pierre de Trivisy contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt à taux fixe de 2.20 %, la somme de 85 000 Euros d'une durée de 30 ans et une périodicité de remboursement trimestrielle.

Frais de dossier : 150 Euros

Article 2 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

### **Demande de subvention Etat DETR 2018 projet "mise en sécurité du clocher de l'église"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité du clocher de l'église. Au vu de son état qui se détériore tous les jours et après avoir constaté à plusieurs reprises des éléments de la toiture et du clocher qui s'étaient arrachés (ardoises, zinc, aiguille, crépi ...) pouvant entraîner un danger pour nos administrés, ainsi que des dégâts sur la structure intérieure de l'édifice (charpente moisie, gouttières...), nous devons réaliser dans l'urgence ces travaux de mise en sécurité et de protection du clocher.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'état dans le cadre d'une subvention Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2018, dans la catégorie d'investissement « soutien aux opérations liées à la sécurité » et propose le plan de financement suivant :

Devis estimatifs des travaux :

TOTAL TTC : 87 849.60 €  
TOTAL HT : 73 208.00 €

Plan de financement :

Subvention Etat DETR 2018	sollicitée à hauteur de 50 %	36 604.00 €
Part communale		51 245.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et à signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, s'engage vis-à-vis de l'Etat :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'Etat.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.

A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention de l'Etat les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer l'Etat de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par l'Etat.

### **Demande de subvention Etat DETR 2018 projet "mise en place de potences rappelant les métiers d'autrefois"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mettre en valeur notre cœur de village, en plaçant, sur les anciennes devantures des maisons de la rue principale, des potences d'enseignes représentant les métiers d'autrefois.

Nous avons besoin de faire un effort sur l'attractivité du cœur du village et par ces aménagements nous souhaitons apporter un regard sur le patrimoine à la mémoire de nos anciens.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'état dans le cadre d'une subvention Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2018, dans la catégorie « soutien aux investissements pour le développement touristique » et propose le plan de financement suivant :

Devis estimatifs des travaux :

TOTAL NET : 20 250 €

Plan de financement :

Subvention Etat DETR 2018	sollicitée à hauteur de 30 %	6 075 €
Part communale		14 175 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et à signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, s'engage vis-à-vis de l'Etat :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'Etat.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.

A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention de l'Etat les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer l'Etat de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par l'Etat.

**Travaux Halle Photovoltaïque**

Monsieur le Maire fait le point sur la fin des travaux de la Halle Photovoltaïque, il indique que le branchement par EDF à la centrale a été réalisé le 22 janvier, à partir de ce moment nous produisons et vendons l'électricité à EDF. Un état sera fait tous les semestres et nous adresserons la facture de production d'électricité à EDF.

Il est prévu de mettre un filet en plus au fond de la halle du côté du boulodrome. L'Entreprise CORBIERE doit placer prochainement les rideaux au niveau du bar et l'Entreprise EUROVIA doit terminer le traçage au sol.

**- Commission compétences transférées**

Monsieur Claude ZENON, Adjoint au Maire, Président de la Commission prend la parole

**Point sur le réseau d'eau potable de la Vallée**

Nous avons reçu un courrier de la Direction de l'Agence de l'Eau nous précisant le montant exact de la subvention de 500 814 €, nous l'avons transmis au Conseil Départemental qui doit également participer sur cette opération pour 84 800 €, ce dernier nous ayant déjà accordé une subvention pour la création du réservoir de la Barrayrié 14 799 €. Le SIVOM du Plô du Lac doit également participer sur la partie des travaux qu'il aurait dû réaliser. Les travaux avancent bien, ils sont réalisés dans de bonnes conditions et devraient être terminés en temps.

**Classement d'une parcelle dans le domaine privé de la Commune Article L 141-3** (modifié par ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015- art. 5)

Le Conseil Municipal étant compétant pour prononcer le classement et déclassement des voies communales, il convient de classer dans le domaine privé de la Commune la parcelle AN 98.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire afin d'entreprendre les démarches nécessaires.

**Travaux voirie 2018**

Nous allons faire le point avec le responsable des travaux voirie de la Communauté de Communes, afin de voir les travaux à réaliser en 2018.

Problème d'éboulement au chemin de la Thomasié, une mise en sécurité a été faite rapidement, mais il faut qu'EDF déplace la ligne haute tension à ce niveau-là, le terrain est trop fragilisé.

### **Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique 17-SS-0033 Sécurisation BT P9 BOURG (chemin des Acacias) - 81330 Saint-Pierre-de-Trivisy**

Monsieur le Maire indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce en lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Sécurisation BT P9 Bourg (chemin des Acacias)", suite à la visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 14 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition qui lui est faite,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération ;

### **- Commission sociale, scolaire et culture**

Monsieur Joël CHARBONNIER, Adjoint au Maire, Président de la Commission prend la parole :

#### **Règlement cimetière**

Le règlement du cimetière sera affiché à l'entrée. Il a été signalé que des animaux divaguaient régulièrement dans le cimetière. Toutes les entreprises, devant effectuer des travaux à l'intérieur du cimetière, doivent impérativement le signaler par avance à la Mairie. Lors de l'achat d'une concession, c'est la Mairie qui fixe les emplacements par souci d'organisation du cimetière.

Il est décidé de laisser une allée pour les tombes en pleine terre.

La commission sociale souhaite faire un espace dédié aux soldats morts pour la France.

#### **Taxe de superposition**

Il a été demandé par des administrés la possibilité de déposer une urne sur une tombe.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la possibilité de fixer au maximum deux urnes par tombe, à condition que ce soit dans le même style que le tombeau ou à défaut avec du granit du Sidobre.

Le prix fixé est de : 100 € par urne pour une durée de 50 ans.

#### **Travaux école**

Un devis a été demandé pour changer la porte d'entrée côté classe maternelle.

La cour, côté jardin, va être clôturée.

#### **Participation des Communes au fonctionnement du SIVU Arifat St Pierre**

La Commune de Rayssac a payé, à la Mairie de St Pierre, la participation communale pour le fonctionnement du SIVU de l'année scolaire 2015/2016 ; nous sommes en attente du règlement 2016/2017. Nous avons actuellement



une dizaine d'enfants de la Commune de Rayssac ; cela représente un effectif important pour notre école, il faut que les parents se sentent concernés.

### **Demande de subvention par l'Association ADMR**

Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Président de l'Association ADMR nous indiquant que la nouvelle Communauté de Communes ne prenait plus en charge la participation des Communes pour l'association ADMR qui s'élevait à 1 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir, au budget 2018, une subvention de 642 € pour l'association ADMR et fait remarquer la qualité du travail réalisé par les bénévoles et les salariés depuis de nombreuses années sur notre territoire.

#### **- Commission compétence tourisme, commerces et associations**

Madame Christiane BOUSQUET Adjointe au Maire, Présidente de la commission étant absente c'est Monsieur Yvon BLANC qui prend la parole.

### **Aménagement forêt**

Nous réalisons un nouveau sentier de 2 km qui suit le ruisseau le long du chemin de la Mathe. Nous avons demandé à Monsieur FABRES de réaliser les travaux, un employé du service technique sera mis à disposition. Il faudrait terminer cette année l'espace à côté d'Aventure Parc.

### **Accueil du groupe sur le camping**

Cet été les enfants du CCAS devraient faire comme activité du trail (vélo, marche, ...). Il est demandé que les groupes d'enfants soient placés dans l'espace clairière.

#### **- Divers**

**Ralentisseur dans la rue principale,** nous sommes en contact avec le Conseil Départemental qui doit refaire la traverse du village.

**Inauguration de l'espace bio diversité,** le 8 mars 2018 en présence de Monsieur Thierry COSTE, Conseiller chasse et ruralité du Président de la République et la Fédération de Chasse du Tarn.

**Amélioration du réseau et des débits Internet Sur la Commune,** dans le cadre du programme Orange Territoires Connectés, une réunion publique d'information est organisée le jeudi 1<sup>er</sup> février à 16 h à la salle du Foyer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1 h 10.